

DEPARTEMENT DES YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 27 Novembre 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le 27 Novembre à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

Date de la convocation :
20 novembre 2017

Date de l'affichage :
20 novembre 2017

Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Madame Françoise LETIZIA, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Catherine GERONIMI, Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Marion FANTUZZI, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Denis GROJEAN, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE, Madame Alexandrine NANCY, formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Matthieu COLOMBANI a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Christiane BONTEMPS a donné pouvoir à Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Alain LAVABRE a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Nathalie ZEKHNINI a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pouvoir à Madame Catherine GERONIMI, Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame Marion FANTUZZI, Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à donné pouvoir à Madame Martine PLASSART,

Absent : Monsieur Antoine AKKAOUI

Secrétaire de séance : Monsieur Aurélien FARNAULT.

====*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 a été approuvé à la majorité : 32 voix pour. Ce dernier n'ayant pas été signé par les élus, il sera remis au vote lors d'un prochain conseil municipal.

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°17-234 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement d'une piste de BMX et d'aires de jeux multiactivités. Lot 5 : Eclairage avec la Société SEGEX ENERGIES de Wissous (91).

Cette décision annule et remplace la décision n°17-217 du 11/8/2017 en raison d'une erreur matérielle dans l'article 2.

Coût :

La moins-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à 1 200,00 € HT soit **1 440,00 € TTC** (TVA 20 %).

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 23 295,00 € soit **27 954,00 € TTC** (TVA 20 %) et non 27 930,00 € TTC

N°17-235 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec ART FM PRODUCTION de Boersch (67) pour l'organisation d'un concert de Michel Jonasz avec Jean-Yves d'ANGELO le 29 septembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 13 000,00 € HT soit **13 715,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°17-236 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention de partenariat avec la Compagnie Hubert JAPPELLE sise au Théâtre de l'Usine à Eragny-sur-Oise (95) pour l'organisation d'un atelier de fabrication (4h) de marionnettes du 20 au 23 septembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : **Coût horaire : 68,00 €/h x 4 = 273,00 € HT soit 288,00 € TTC**
forfait fourniture : 50,00 €

N°17-237 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie Hubert JAPPELLE du Théâtre de l'Usine à Eragny-sur-Oise (95) pour la présentation d'un spectacle « le Roman du Renart » (8 représentations) les 17, 19 et 20 octobre 2017 à l'Espace Noiret.

Ce spectacle vivant est destiné aux écoles élémentaires et aux collèges de la ville.

Coût : 5 670,00 € HT soit **6 000,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°17-238 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie Hubert JAPPELLE du Théâtre de l'Usine à Eragny-sur-Oise (95) pour la présentation d'un spectacle « Jardin d'enfants » les 8 et 9 décembre 2017 à l'Espace Noiret.

Ce spectacle vivant est destiné aux enfants de la crèche familiale et du multi-accueil de la ville.

Coût : 1 134,00 € HT soit 2 000,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°17-239 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie Hubert JAPPELLE du Théâtre de l'Usine à Eragny-sur-Oise (95) pour la présentation d'un spectacle « Lefty Dom & Lionel Da Silva duo blues » le 17 novembre 2017 aux Communs du Château.

Ce spectacle vivant est destiné aux enfants de la crèche familiale et du multi-accueil de la ville.

Coût : 472,50 € HT soit 500,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°17-240 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie Hubert JAPPELLE du Théâtre de l'Usine à Eragny-sur-Oise (95) pour la présentation d'un spectacle « Poquelin, l'entretien exclusif » le 26 mai 2018 aux Communs du Château.

Coût : 756,00 € HT soit 800,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°17-241 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de sécurisation des écoles par mise en œuvre de clôture, portails, portillons et création d'un contrôle d'accès. Lot 2 : contrôle d'accès avec la Société SEGEX ENERGIES de Wissous (91).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs notamment la fourniture et la pose de postes intérieurs, de visiophones, de plaque de rue anti-vandalisme ainsi que de câblage avec mise en protection et raccordement.

Coût : 8 837,00 € HT soit 10 604,40 € TTC (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 67 801,00 € HT soit 81 361,20 € TTC

N°17-242 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention d'occupation mensuelle révocable et précaire d'un logement d'urgence sociale F2 sis 42, chemin de la Bretechelle à Madame DIEYE du 1er au 30 septembre 2017.

Recette : Loyer mensuel : 205,00 € (hors charges)

Madame DIEYE contractera une assurance pour les risques encourus sur cette période.

Elle fera les demandes d'ouverture de compteurs (EDF, GDF, eau etc...) et assurera les frais, charges et consommations découlant de l'occupation de l'appartement.

Le logement sera pris en l'état.

La redevance d'occupation sera revalorisée le 1^{er} septembre de chaque année.

**N°17-243 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et de transformation d'une maison à usage d'habitation en accueil périscolaire. Lot 7 : VRD – Aménagements extérieurs – Assainissement avec la Société SAS ALIO TP de Garbenville (78).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs nécessaires à la réalisation des prestations notamment la consolidation et le redressement du porche par la création d'une fondation 30*30 béton ou encore la confection d'un muret maçonné de clôture de façade en lieu et place du portillon existant.

Coût : 7 657,00 € HT soit **9 188,40 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 34 546,30 € HT soit 41 455,56 € TTC

**N°17-244 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réfection du terrain d'honneur de football avec intégration de l'arrosage automatique avec la Société SOLDRAIN SOLS SPORTIFS de Collégien (77).

Cet avenant est pris afin de confier à cette société la réalisation de la 1^{ère} tonte de la pelouse.

Coût : 500,00 € HT soit **600,00 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 72 361,00 € HT soit 86 833,20 € TTC

**N°17-245 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant au marché de prestation de service pour la dératisation, la désinsectisation et la décontamination des locaux et espaces publics de la ville des Clayes-sous-Bois avec la Société TRULY NOLEN France de Gennevilliers (92).

Cet avenant est pris afin de modifier la liste des bâtiments traités. Il faut y ajouter la maison transformée en ALSH pour la dératisation et le retrait de la liste des sites traités pour la décontamination des bacs à sable l'école Nouveau Cottage.

Coût :

Le centre périscolaire de la maison COTY situé au 24 rue du Professeur Milliez est ajouté au DPGF. Il sera visité deux fois par an pour un montant forfaitaire de 84, 00 € HT.

L'école NOUVEAU COTTAGE est retirée de la liste des sites pour la décontamination des bacs à sable soit une moins-value sur le prix forfaitaire de – 70,00 € HT

Le nouveau montant annuel forfaitaire de la prestation s'élève à 5 636,00 € HT soit 6 763,20 € TTC.

**N°17-246 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2^{ème} étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux. Lot 3 : Electricité avec la Société AFILEX de Jouars-Pontchartrain (78).

Cet avenant est pris pour procéder à des ajustements techniques mineurs notamment pour la création d'un poste de travail provisoire dans le bâtiment modulaire extérieur avec fourniture et pose de câbles, de gaines, d'accessoire de suspension et de fixation, des moulures PVC, un

socle double comprenant 2 prises et des noyaux RJ 45.

Coût : 984,46 € HT soit **1 181,35 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 75 294,46 € soit 90 353,35 € TTC

N°17-247 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une installation sportive (cafétéria du Parc Jean Carillon) pour l'Association Les Clayesrandos afin d'y organiser un repas associatif le 9 novembre 2017.

La convention est conclue pour la saison sportive du 1er septembre 2017 au 31 août 2018. Elle est renouvelable, chaque année, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 4 ans.

N°17-248 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une installation sportive (dojo de l'Espace Sportif Thierry Gilardi) pour l'Association TDK 78 Clétien pour la pratique de ses activités sportives.

La convention est conclue pour la saison sportive du 1er septembre 2017 au 31 août 2018. Elle est renouvelable, chaque année, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 4 ans.

N°17-249 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie SCENES PLURIELLES de Fonsorbes (31) pour une représentation théâtrale « Une vie sur mesure » le 10 mars 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 4 000,00 € HT soit **4 220,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°17-250 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de location et de maintenance de fontaines Diane 200 pour les accueils de la Mairie et de l'Argos (mairie annexe) avec la Société CULLIGAN YVELINES de Plaisir. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans pour deux fontaines.

Coût : Coût par fontaine : 23,90 € HT/mois
2 x 23,90 € = 47,80 € HT soit **57,36 € TTC**

N°17-251 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de location et de maintenance de fontaines Diane 200 pour l'accueil de l'Espace Winnicott et dans le couloir de liaison de la mairie avec la Société CULLIGAN YVELINES de Plaisir.

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans pour deux fontaines.

Coût : Coût par fontaine : 23,90 € HT/mois
2 x 23,90 € = 47,80 € HT soit **57,36 € TTC**

**N°17-252 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché d'aménagement partiel de l'école René Coty. Lot 1 : Démolition – Gros Oeuvre - Carrelage – Faïence avec la Société GENETIN SAS de St Ouen l'Aumone (95).

Cet avenant est pris pour des ajustements techniques mineurs lors de la réalisation des travaux (réalisation d'une tranchée dans le dallage du réfectoire ou encore l'élargissement de baies ou la réalisation de travaux de faïences).

Coût : 7 519,26 € HT soit **9 023,11 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 40 858,00 € HT soit 49 029,60 € TTC

N°17-253 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une installation sportive (terrain de football à 7 au Parc Jean Carillon) pour l'Association HEADLESS HUNT-QUIDDITCHH78 pour la pratique de son activité sportive.

La convention est conclue pour la saison sportive du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

N°17-254 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec la SARL ALEP « A L'Ecole de la Prévention » d'Enghien-les-Bains pour la location de matériel de maison géante du 23 au 27 octobre 2017 au Sémaphore.

La maison est constituée d'une gazinière, de sa casserole, d'un fer à repasser, d'un aérosol, d'une table (couverts, verre, bouteille), d'une chaise, d'une chaise haute bébé, d'une tondeuse, d'un barbecue, d'un wc et son pot et d'un escalier.

Coût : 3 622,73 € HT soit **3 985,00 € TTC** (TVA 10 %)

N°17-255 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Régis BERGADI, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle « Jeanfi décolle » du 22 au 23 septembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : **386,46 €** (salaire brut)

N°17-256 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession avec CHCUT DISCRET PRODUCTIONS SAS de Paris 8ème pour la présentation d'un spectacle « Jeanfi décolle » le 23 septembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 7 000,00 € HT soit **7 385,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

**N°17-257 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance du matériel alimentaire et de

laverie avec la Société HURON et Cie de Villepreux.

Cet avenant est pris pour l'actualisation de la liste des sites entretenus dans le cadre du marché suite à une réorganisation et des changements d'affectation de certains bâtiments (intégration du self de l'école Coty et la crèche municipale et suppression de l'école Coty et de toutes les fontaines à eau).

Coût : Le montant de ces ajustements est une moins-value de : - 455,40 € HT soit - **546,48 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant forfaitaire annuelle du marché s'élève donc à 16 094,60 € HT soit 19 313,52 € TTC

N°17-258 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une installation sportive (terrain de pétanque et cafétéria du Parc Jean Carillon) pour l'Association Omnisports des Sourds de Versailles (OSY) pour la pratique de son activité sportive.

N°17-259 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Reprise par le Société TRUJAS SAS de Trappes du véhicule d'occasion Peugeot 5008 immatriculé CF 119 CV dans le cadre de l'achat d'un Peugeot 3008.

N°17-260 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Avenant au contrat de travail avec Monsieur Grégory TEURTRIE, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du 21 au 25 juin 2017 lors des Clayescibels.

Cet avenant est pris pour une régularisation. Sur la décision initiale, il a été constaté une erreur de calcul sur les cotisations salariales qui ne correspondent pas au montant déclaré.

Coût : **3 050,96 €** (salaire brut)

N°17-261 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Régis BERGADI par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle de Michel Jonasz du 28 au 29 septembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : **386,46 €** (salaire brut)

N°17-262 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Christophe DI ROSA par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle de Michel Jonasz le 28 septembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : **201,02 €** (salaire brut)

N°17-263 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec Monsieur Christophe DI ROSA par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle

de Michel Jonasz le 29 septembre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 300,37 € (salaire brut)

N°17-264 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de programmation avec la Société d'Economie Mixte des 7 Mares d'Elancourt (78) pour avoir l'accès aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Philippe Noiret.
Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017 .

Coût : 800,00 € HT/mensuel
coût annuel : 9 600,00 € HT soit **10 128,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°17-265 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une installation sportive (terrain de pétanque et cafétéria du Parc Jean Carillon) pour l'Association MõlkkyClayes pour la pratique de son activité sportive.
Cette convention est conclue pour la saison sportive du 26 septembre 2017 au 31 août 2018.

N°17-266 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat d'assurance « Tous risques exposition » avec la Société SMACL ASSURANCES de Niort (79) dans le cadre de l'atelier « Maison géante » proposé par le Sémaphore du 23 au 27 octobre 2017.

Coût : 148,59 € HT soit **161,39 € TTC** (TVA 10%)

N°17-267 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement partiel de l'école René Coty. Lot 2 : Cloisons – doublage – faux plafonds avec la Société COCELIA de Toussus le Noble (78).

Cet avenant est pris pour procéder à des ajustements techniques, lors de la réalisation des travaux, notamment pour la fourniture et la pose de laine de verre ainsi que la modification des cloisons sur le palier du 1er étage.

Coût : 2 081,75 € HT soit **2 498,10 € TTC** (TVA 20 %)
Le nouveau montant du marché s'élève donc à 43 074,51 € soit 51 689,41 € TTC

N°17-268 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'UFCV de Paris 19ème pour une formation d'un agent au perfectionnement BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif).

Cette formation se déroule sur 6 jours du 9 au 14 octobre 2017.

Coût : **390,00 € net** (droit d'inscription)

N°17-269 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec la société 3IS d'Elancourt pour une formation d'un agent à la projection cinéma numérique.

Cette formation se déroule sur 4 jours du 10 au 13 octobre 2017.

Coût : 1 200,00 € HT soit **1 440,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-270 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 3 : Produits laitiers et BOF avec la Société PRO A PRO LONGUEIL de Longueil-Sainte-Marie (60).

Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.

La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-271 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 4 : Epicerie, produits déshydratés et boissons sans alcool avec la Société CERCLE VERT SAS de Beaumont-sur-Oise (95).

Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.

La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-272 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Sémaphore -

Objet : Contrat avec la Société COLLECTIVISION de Montpellier (34) pour la mise à disposition d'un film sur support DVD destiné à être projeté dans le cadre d'une représentation publique gratuite.

Coût : Film : 128,94 € HT soit **136,03 € TTC** (TVA 5,5 %)
Forfait expédition (aller) : 8,23 € HT soit **9,88 € TTC** (TVA 20 %)

N°17-273 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 7 : Pains divers et pâtisseries fraîches avec la Société SA AUCHAN de Plaisir.

Cet avenant est pris car sur le bordereau des prix unitaires, l'en-tête de la 3ème colonne annonce des prix unitaires HT alors que les prix inscrits par la Société sont des prix TTC.

N°17-274 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 7 : Pains divers et pâtisseries fraîches avec la Société SA AUCHAN de Plaisir.

Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.
La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-275 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 8 : Vins et Lot 9 : Boissons alcoolisées autre que les vins avec l'EURL AVOCAV' d'Orgerus (78).
Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.
La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-276 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Fourniture de denrées alimentaires. Lot 11 : Confiseries diverses, chocolat et friandises avec la Société BONBONS GOURMANDS de Santes (59).
Coût : Le contrat est un accord-cadre sans minimum ni maximum, passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnant lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance du besoin.

N°17-277 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 12 : Produits pré-poussés, pains à sandwich et canapés sucrés-salés surgelés avec la société FRANCE DISTRIBUTION SAS de Marne-la-Vallée (77).
Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.
La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-278 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat avec Dynamo Théâtre de Marseille (13) pour deux représentations du spectacle « Les filles aux mains jaunes » le 10 novembre 2017 à l'Espace Noiret.
Ce spectacle est destiné aux collégiens et à la population.

Coût : **10 602,40 € net**

N°17-279 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de travail avec M. Régie BERGALI, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique lors du spectacle « Maligne » le 6 octobre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : **201,02 € net (salaire brut)**

**N°17-280 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 2 : Viandes surgelées et produits surgelés avec la Société DAVIGEL de Dieppe (76).

Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.

La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

**N°17-281 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 1 : Fruits et légumes frais avec la Société PVM de Méré (78).

Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.

La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-282 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une installation sportive (salles d'agrès et de musculation du Gymnase Guimier) à l'Institut Médico-Educatif René Fontaine pour la pratique de ses activités sportives.

**N°17-283 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 6 : Viandes fraîches, charcuteries et produits élaborés frais avec la Société DAMAJE de Rungis (94).

Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.

La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-284 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES

Objet : Convention avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales de Vaux le Pénil (77) pour une représentation du spectacle « Voyage au Pays des Sons » le 23 octobre 2017 à l'Espace Noiret.

Cette représentation est destinée aux enfants fréquentant les accueils de loisirs pendant les vacances d'automne.

Coût : Forfait : 619,00 € net

**N°17-285 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 13 : Poissons frais avec la Société ROUEN MAREE SAS de Rouen (76).

Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.
La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-286 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Lot 5 : Electricité – SSI – Courants forts – courants faibles avec la Société GED -Ets Godefroy de Limay (78).

Cet avenant est pris car lors de la réalisation des travaux, des ajustements techniques mineurs ont été nécessaires notamment le déplacement de la baie informatique.

Coût : 835,00 € HT soit **1 002,00 € TTC** (TVA 20 %)

le nouveau montant du marché s'élève donc à 47 225,19 € HT soit **56 670,23 € TTC**.

N°17-287 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture de denrées alimentaires. Lot 13 : Poissons surgelés avec la Société d'Exploitation SURGELES DISVAL ET DS RHONE-ALPES de Chateauneuf-sur-Loire (45).

Cet avenant est pris car il est nécessaire d'abroger l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché relatif à la retenue de garantie.

La retenue de garantie de 5 % du montant de chaque bon de commande n'est désormais plus applicable.

N°17-288 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Avenant n°1 au contrat de programmation des copies cinématographiques auprès des distributeurs avec la Société MJP de Beauvais (60) pour la modification de la périodicité de l'élaboration de la programmation.

le 2ème paragraphe de l'article 4 est modifié comme suit :

« Comme il est d'usage dans la diffusion cinématographie, la programmation s'élabore un lundi sur deux en dehors de semaines incluant les jours fériés. Elle échangera par téléphone ou télécopie selon cette fréquence avec le diffuseur de l'Espace Noiret (SEM Ciné 7) afin de mieux appréhender la demande de la population clétienne ».

N°17-289 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition d'une installation sportive (grande salle de l'Espace Gilardi) pour l'Association Bull Union Sportive pour la pratique de son activité sportive.

La convention est conclue pour tous les mercredis de 12h à 13h30 durant la saison sportive du 6 septembre 2017 au 31 août 2018 .

Recettes : 26,00 €/l'heure x 1 ½/mercredi = 39,00 € par séance

39,00 € x 39 séances = **1 521,00 €**

N°17-290 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec la SAS MTM FORM'ACTION de Dunières (43) pour autoriser un certain nombre d'agents d'exploitation ou d'entretien à effectuer des opérations électriques simples, de remplacement, raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques (habilitation BS/BE/H0).

Cette formation concerne entre 5 et 7 personnes et se déroulera le 12 décembre 2017.

Coût : 650,00 € HT soit /jour + 20,00 €/frais de dossier

N°17-291 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention avec la Compagnie Hubert JAPPELLE Sarl d'Eragny-sur-Oise (95) pour l'organisation d'une exposition « Rencontres avec la marionnette » du 15 septembre au 22 octobre 2017 à l'Espace Noiret.

Coût : 1 666,67 € HT soit 2 000,00 € TTC (TVA 20 %)

N°17-292 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES

Objet : Convention avec Monsieur Patrick HEURTAUX de Bullion (78) pour la représentation d'un spectacle « Patoch Magicien » le 26 octobre 2017 à l'Espace Winnicott et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs pendant les vacances d'automne.

Coût : 500,00 € net

N°17-293 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Dossier CIG n°17/14.30/A/78/060. Requête 1705260-2. Protocole d'accord avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles pour la mise à disposition d'un avocat (Maître PORTELLI).

Maître PORTELLI assurera une mission d'assistance, dans le cadre de contentieux avec un agent communal, à partir d'informations communiquées par la collectivité, pour tous actes de procédure ou diligences à effectuer devant la juridiction saisie, jusqu'à l'exécution de la décision rendue par la juridiction

Coût : 108,00 € TTC/heure

N°17-294 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Dossier CIG n°17/14.30/A/78/061. Requête 1706730-2. Protocole d'accord avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles pour la mise à disposition d'un avocat (Maître PORTELLI).

Maître PORTELLI assurera une mission d'assistance, dans le cadre de contentieux avec un agent communal, à partir d'informations communiquées par la collectivité, pour tous actes de procédure ou diligences à effectuer devant la juridiction saisie, jusqu'à l'exécution de la décision rendue par la juridiction

Coût : 108,00 € TTC/heure

N°17-295 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Dossier CIG n°17/14.30/A/78/062. Requête 1705356-2. Protocole d'accord avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles pour la mise à disposition d'un avocat (Maître PORTELLI).

Maître PORTELLI assurera une mission d'assistance, dans le cadre de contentieux avec un agent communal, à partir d'informations communiquées par la collectivité, pour tous actes de procédure ou diligences à effectuer devant la juridiction saisie, jusqu'à l'exécution de la décision rendue par la juridiction

Coût : 108,00 € TTC/heure

N°17-296 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Dossier CIG n°17/14.30/A/78/063. Requête 1705299-2. Protocole d'accord avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles pour la mise à disposition d'un avocat (Maître PORTELLI).

Maître PORTELLI assurera une mission d'assistance, dans le cadre de contentieux avec un agent communal, à partir d'informations communiquées par la collectivité, pour tous actes de procédure ou diligences à effectuer devant la juridiction saisie, jusqu'à l'exécution de la décision rendue par la juridiction

Coût : 108,00 € TTC/heure

N°17-297 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une halle de marché ouverte avec la SARL d'Architecture AMELLER, DUBOIS et Associés de Paris 12ème.

Cet avenant est pris afin de revoir le montant de rémunération du maître d'oeuvre puisque celui-ci est fonction d'un pourcentage du coût des travaux.

La rémunération du maître d'oeuvre est fonction d'un pourcentage du coût de la construction. La maîtrise d'oeuvre, passée sur la base de l'avant projet sommaire ne permet pas une estimation suffisamment précise du coût financier. Le marché de maîtrise d'oeuvre alors conclu, ne l'est que sur la base d'un montant estimatif de travaux, qui n'engage pas encore à ce stade le groupement.

Ce chiffrage affiné à la phase avant projet définitif engage en revanche le groupement contractuellement. Il devient alors le nouveau montant prévisionnel dans l'attente de la passation du marché de travaux mais engage le groupement à respecter ce montant dans la limite d'un seuil de tolérance.

Coût : le nouveau montant forfaitaire total de la mission complète de maîtrise d'oeuvre et de la mission OPC (Ordonnance Pilotage Coordination) s'élève à 455 904,53 € HT avec un taux de rémunération de 16,94 %

N°17-298 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES

Objet : Contrat avec la Compagnie Zébuline de Paris 10^{ème} pour une représentation du

spectacle « Charlotte la marmotte » le 20 novembre 2017 à l'Espace Winnicott.
Ce spectacle est destiné aux enfants et assistantes maternelles fréquentant la crèche familiale et le multi-accueil.

Coût : 1 102,50 € net

N°17-299 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTURELLE

Objet : Convention avec l'Association BULLES DE MANTES de Mantes-la-Jolie (78) pour le prêt de panneaux pour une exposition intitulée « Images de 1914-1918, l'hommage de la bande dessinée de la Grande Guerre » du 2 au 27 novembre 2017 à la Bibliothèque Jacques Prévert.

Coût : forfait : 300,00 €

N°17-300 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec la SARL SONELO des Alluets-le-Roi (78) pour permettre à un agent des services techniques de mettre à jour ses connaissances en électricité en vue de son habilitation électrique B1V/B2V/BR/BC/BE.

Cette formation se déroulera les 8 et 9 novembre 2017 (durée : 10 heures soit une 1,5 jours) aux Alluets-le-Roi.

Coût : 300,00 € net

N°17-301 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Yvelines à Trappes pour former des agents de différents services aux gestes de premiers secours et de mettre à jour les connaissances de ceux qui ont un titre de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

Cette formation, composée de 4 groupes de 10 personnes maximum, se déroulera en 4 sessions les 16, 21, 28 et 30 novembre 2017.

Coût : 2 300,00 € net

N°17-302 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché d'aménagement partiel de l'école René Coty. Lot 5 : Menuiseries PVC – Métallerie avec la Société NORBA IDF NORD d'Aulnay-sous-Bois (93). Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs lors de la réalisation des travaux notamment la dépose des ouvrants des fenêtres bois existantes, des remplacements de châssis de portes extérieures et la pose de store extérieurs.

Coût : 16 760,00 € HT soit 20 112,00 € TTC (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 109 011,00 € HT soit 130 813,20 € TTC

N°17-303 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au contrat de service pour la maintenance et les licences serveur Web de l'espace Famille V3 et de l'Espace Citoyens avec la société ARPEGE de St-Sébastien-sur-

Loire (44).

Cet avenant est pris afin de procéder à la migration du logiciel Espace Citoyens vers la version Espace Citoyens Premium afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Cette modification demeure sans effet sur le montant annuel de la redevance.

N°17-304 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES

Objet : Contrat avec la Compagnie Zébuline de Paris 10^{ème} pour une représentation du spectacle « Charlotte la marmotte » le 11 décembre 2017 à l'Espace Winnicott.

Ce spectacle est destiné aux enfants et assistantes maternelles fréquentant le Relais Assistantes Maternelles.

Coût : 1 102,50 € net

N°17-305 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, d'une installation sportive au Parc Jean Carillon pour l'Association DADOO RUN RUN pour le déroulement de sa manifestation « Trail'oween » le 1^{er} novembre 2017.

N°17-306 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTURELLE

Objet : Convention de résidence pour La Compagnie MehDia de Châlons-sur-Saône (71) pour l'organisation d'un atelier d'initiation de danse Hip Hop dans le cadre des activités du Cap 'Ados les 30 octobre, 2 et 3 novembre 2017.

Coût : La ville prendra en charge pour les 4 artistes :

- frais de restauration à l'Espace Lion
- hôtellerie : 2 chambres singles avec petits-déjeuners pour 250,00 € maximum

N°17-307 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Dossier CIG n°17/14.30/A/78/065. Requête 17006980-2. Protocole d'accord avec le Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles pour la mise à disposition d'un avocat (Maître VAN ESLANDE).

Maître VAN ESLANDE assurera une mission d'assistance, dans le cadre de contentieux avec un agent communal, à partir d'informations communiquées par la collectivité, pour tous actes de procédure ou diligences à effectuer devant la juridiction saisie, jusqu'à l'exécution de la décision rendue par la juridiction

Coût : 108,00 € TTC/heure

N°17-308 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de prestation musicale avec l'association « Les tontons zébrés » de Bagneux (92) pour une prestation musicale pour accompagner le cortège lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2017.

Coût : 450,00 € net (non assujettie à la TVA)

**N°17-309 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION-COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Contrat de maîtrise d'oeuvre pour des études préliminaires dans le cadre du réaménagement intérieur de la petite salle de l'Espace Philippe Noiret avec la Société GRIMA LOUSSOUARN de Paris 10ème.

Coût : 6 000,00 € HT (forfait) soit 7 200,00 € TTC (TVA 20 %)

N°17-310 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Contrat d'entretien avec la Société B.R.I.S.E sas du Tilleul-Othon (27) pour le massicot de marque IDEAL Modèle 6550-95 EC.

Le contrat prend effet du 1er janvier 2018 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 3 ans.

Coût : redevance annuelle : 928,71 € HT soit 1 114,45 € TTC (TVA 20 %)

*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2017-086 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre.

Article 1 : Adopte le budget supplémentaire 2017 – Budget principal Ville, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 811 686.98 € en section de fonctionnement
- 7 859 661.41 € en section d'investissement.

**2017-087 : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT ET TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA COMMUNE DANS LE CADRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
VILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions.

ARTICLE 1 : dit que les écritures comptables sont les suivantes sur le budget ville:

³⁵₁₇ Fonctionnement compte R/002 - résultat de fonctionnement reporté:
365 684.25 €,

³⁵₁₇ Investissement compte D/001 - résultat d'investissement reporté:
65 202.70 €,

2017-088 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions.

ARTICLE 1 : Autorise le montant et l'affectation des crédits tels que :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 BUDGET VILLE

Cha p.	Libellé	Pour mémoire budget 2017	Montant au taux de 25%	VOTE
010	STOCKS (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	113 240.01	28 310.00	28 310.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 512 601.96	628 150.49	628 150.49
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	46 830.00	11 707.50	11 707.50
	Total des opérations d'équipement	5 820 835.00	1 455 208.75	1 455 208.75
	Total des dépenses d'équipement	8 493 506.97	2 123 376.74	2 123 376.74
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON :			

	AFFECTATIONS (7)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Total des dépenses financières				
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)			
Total des dépenses réelles d'investissement		8 493 506.97	2 123 376.74	2 123 376.74

2017-089 : TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions.

Article 1 : d'instituer sur la parcelle n°B1167 situé dans le secteur dit « Puits à loup », un taux de 5%

2017-090 : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve le principe de mettre en provision 189 987.20€ en 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » correspondant au montant des travaux restant à payer par la commune.

2017-091 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR LA VIABILITE HIVERNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 abstentions.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2017-092 : AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LE CHANGEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) A L'ECOLE MARCEL PAGNOL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, une demande d'autorisation de travaux.

ARTICLE 2 : Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2018 après validation des autorisations administratives.

ARTICLE 3 : Les crédits permettant la réalisation des travaux sont inscrits au budget principal de la ville.

2017-093 : DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION ET CESSION DE LA PARCELLE AM 183

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 6 voix contre.

ARTICLE 1 : La parcelle AM 183 est déclassée par anticipation. Ce déclassement sera effectif dès que la parcelle sera désaffectée. Cette désaffectation sera constatée dès lors qu'elle ne sera plus affectée à l'usage direct du public. Cet événement se produira par l'installation des barrières de chantier empêchant l'accès à cette parcelle et ce au plus tard au 31 décembre 2018.

ARTICLE 2 : Madame le Maire est autorisée à signer la promesse de vente jointe à la présente pour un montant de 225 000 euros net vendeur, et tout acte ultérieur nécessaire à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 3 : le lot B défini dans le plan de découpage ci-joint sera également rétrocédé à la commune après achèvement des travaux.

ARTICLE 4 : Si la vente ne pouvait finalement se produire pour cause d'absence de déclassement, la société Franco-Suisse se verrait indemniser des frais engagés par elle à la date de la survenance de ce constat.

2017-094 : PROMESSE DE VENTE DES PARCELLES AM 455, 204 ET 205

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 25 voix pour, 1 abstention et 6 voix contre.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à la cession des parcelles cadastrées :

- AM 204 d'une contenance de 765 m²
- AM 205 d'une contenance de 377 m²
- AM 455 d'une contenance de 841 m²

à la Société OGIC Immobilier au prix de 1 618 000 euros.

En contrepartie, la ville pourra bénéficier de la rétrocession de 52 places de parking en surface, d'une valeur de 8000 € TTC la place.

2017-095 : RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE EMPRISE FONCIERE AVENUE DE VILLEPREUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 31 voix pour (Monsieur Marc LEROUGE ne prend pas part au vote).

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à la rétrocession de l'emprise foncière de 638 m² située devant l'immeuble 5 à 11 avenue de Villepeux – Les Clayes-sous-Bois.

2017-096 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Création	Final
Filière Administrative			
Rédacteur principal de 2ème classe	4	+ 1	5
Filière Technique			
Agent de maîtrise principal	11	+2	13
Adjoint technique	89	+1	90
Adjoint technique à temps non complet – 50 % (17h30)	0	+2	2
Filière Médico-Sociale			
Auxiliaire principal de 1ère classe	2	+2	4

2017-097 : TRANSFERT DE PERSONNEL A SQY -DECISION CONJOINTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide le transfert des agents, en position d'activité, affectés en totalité à l'exercice de la compétence Assainissement et de la compétence Médiathèque.

Sept emplois sont concernés par ce transfert :

- un agent en charge de l'Assainissement
- six agents en charge de la Bibliothèque Jacques Prévert

ARTICLE 2 : Décide que ce transfert prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 3 : Autorise Madame le Maire à signer la décision conjointe de transfert du personnel de la compétence Assainissement et de la compétence Médiathèque de la commune, et toutes pièces administratives et comptables correspondantes.

2017-098 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide d'adopter le régime indemnitaire tel que défini dans le règlement intérieur

ARTICLE 2 : Précise que ce nouveau régime indemnitaire sera mis en œuvre à compter du 1^{er} décembre 2017 pour la part variable, et à compter du 1^{er} février 2018 pour la part fixe.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 5 : Précise que les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire sont abrogées pour les cadres d'emplois concernés et visés par la présente délibération, à l'exception de celle relative à la prime annuelle ; et que celles relatives au versement de la prime d'installation, de la prime vestimentaire et de la prime d'insalubrité sont également abrogées, à compter du 1^{er} janvier 2018.

2017-099 : CREATION DE POSTES SAISONNIERS D'AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à procéder au recrutement de 3 emplois saisonniers d'agents recenseurs pour le 1^{er} trimestre 2018, et fixe le montant de la rémunération des agents comme suit :

- 1,13 euros par feuille de logement remplie ;
- 1,72 euros par bulletin individuel rempli ;
- deux demi-journée de réunion : 25€ chacune, soit 50€ ;
- une tournée de reconnaissance : 30€ ;
- six heures de réunions avec le coordonnateur : 12€/heure, soit 72€.

ARTICLE 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : charge Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2017-100 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COLLEGES DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Collège La Fosse aux Dames, rue Pablo Neruda 78340 Les Clayes-sous-Bois, représenté par Monsieur Bocage-Marchand, chef d'établissement et le Collège Anatole France, 42 avenue Jean Jaurès 78340 Les Clayes-sous-Bois, représenté par Madame Vingadassalon, chef d'établissement.

ARTICLE 2 : dit que, selon la nature de la prestation, une facture sera établie aux collèges selon l'Article V de la convention et les recettes seront inscrites au budget de la Ville,

2017-101 : CONVENTION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS ART VIVANT 2017 POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT CULTUREL L'ESPACE PHILIPPE NOIRET PROPOSEE PAR SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Demande le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant de 50 282€ en 2017 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel L'Espace Philippe Noiret, selon les dispositions de la délibération n°2016-558 du 10 novembre 2016.

ARTICLE 2 : Dit que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel L'Espace Philippe Noiret est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines, soit un montant de 440 308 €.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à signer avec Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2017 jointe en annexe ainsi que toutes pièces y afférent.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2017-102 : CONVENTION D'UNE E-BILLETERIE PARTAGEE ENTRE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET LES CLAYES-SOUS-BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer la convention,

ARTICLE 2 : Les dépenses et recettes seront inscrites au budget de la ville,

2017-103 : MODULATION DE L'AGREMENT DU MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide d'approuver la modulation de l'agrément du multi accueil Winnicott,

ARTICLE 2 décide d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette opération

2017-104 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'ACTIVITES SPORTIVES PERISCOLAIRES AVEC L'USMC – SECTION JUDO – POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE VICTOR HUGO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le Maire à signer la convention entre l'USMC et la Ville des Clayes-Sous-Bois pour l'encadrement d'une initiation judo pour l'année scolaire 2017-2018 à titre gracieux,

2017-105 : REPARTITION DES SUBVENTIONS D'AIDES AUX PROJETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : décide d'allouer des subventions dans le cadre du dispositif « d'aides aux projets ».

ARTICLE 2 : les bénéficiaires sont :

³⁵₁₇ **Foyer Socio Educatif du collège de la Fosse aux Dames : *Voyage en Alsace***

Une subvention de **1350 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles de 54 élèves de deux classes de 3^{ème} au séjour organisé en Alsace, dans le cadre du travail pédagogique s'inscrivant dans deux projets interdisciplinaires :

¶ Projet histoire-EMC-français : "Témoins du siècle"

¶ Projet sciences physiques-mathématiques-géographie : "La production d'énergie électrique en Alsace"

³⁵₁₇ **Foyer Socio Educatif du collège de la Fosse aux Dames : *Découverte du Paris littéraire, historique et artistique***

Une subvention de **1375 €** est proposée pour réduire le coût de la participation des familles de 55 élèves de deux classes de 3^{ème} au séjour organisé à Paris, dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours commun aux cours de français, histoire-géographie, arts plastiques et musique. Ce travail pédagogique permettra aux élèves de découvrir textes, œuvres d'art et documents du 20^{ème} siècle en lien avec Paris.

- **USMC - Section BMX : *Championnat du monde de BMX aux USA***

Une subvention de **1765 €** est proposée pour participer aux frais de déplacement de deux pilotes de la section aux championnats du monde de BMX organisés à Rock Hill aux USA.

- **USMC - Section BMX : *Un vélo pour tous***

Une subvention de **590 €** est proposée pour participer à l'achat de dix casques dans le cadre du projet de mise à disposition de vélos et casques aux débutants n'ayant pas les moyens financiers d'investir dans ce matériel, et d'organiser des sessions de découverte du BMX.

³⁵₁₇ **USMC – Section hand-ball : *"Entente SQY- 18 Féminin championnat de France"***

Une subvention de **1486 €** est proposée afin de participer au projet "Saint Quentin en Yvelines Handball au féminin". Les équipes de jeunes féminines étant de plus en plus réduites en nombre sur le bassin de Saint Quentin, 6 clubs ont décidé de se regrouper afin de former "L'entente SQY" qui proposera plusieurs équipes de niveaux différents pour couvrir l'ensemble des demandes tout en gardant l'identité de chaque club. L'objectif premier de cette démarche est de développer la pratique du handball féminin sur notre bassin. Le budget total de ce projet, proposé sur 3 saisons, est de 13568 € pour le club des Clayes. La Ville renouvelle son aide à hauteur de la subvention demandée pour cette deuxième année.

ARTICLE 3 : Les crédits alloués sont inscrits au budget principal de la Ville et la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire nature 020 fonction 6574.

2017-106 : SIGNATURE DE CONVENTION DE MECENAT DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2017 » AVEC L'ENTREPRISE COLAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-107 : SIGNATURE DE CONVENTION DE MECENAT DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2017 » AVEC L'ENTREPRISE ENERCHAUFF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-108 : SIGNATURE DE CONVENTION DE MECENAT DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2017 » AVEC L'ENTREPRISE ESSI TURQUOISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

2017-109 : SIGNATURE DE CONVENTION DE MECENAT DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « PATINOIRE EN PLEIN AIR 2017 » AVEC L'ENTREPRISE AFILEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants.

ARTICLE 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

ARTICLE 3 : De charger Madame le Maire de la bonne application de la présente.

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 4 décembre 2017

**Le Maire,
Conseillère Régionale**

Véronique COTE-MILLARD